

Rapport annuel 2021 pour „lebendig“

Communauté d'intérêts pour la culture populaire (CICP)

La Communauté d'intérêts pour la culture populaire Suisse et Principauté du Liechtenstein (CICP) est l'association faîtière de toutes les fédérations sectorielles et organisations d'importance nationale actives dans le domaine de la culture populaire. La CICP, fondée en 1990, réunit actuellement 34 associations membres et organisations, et représente les intérêts de plus de 420 000 actifs de la culture populaire et amateur.

Une première présidente pour la CICP

En raison de la pandémie de COVID-19, l'assemblée plénière 2021 a eu lieu par échanges de courriers. Suite à la disparition, survenue trop tôt, du conseiller national Albert Vitali, la présidence de la CICP a dû être repourvue. Une digne successeuse a été élue : il s'agit de la conseillère nationale lucernoise Priska Wismer. Comme ses deux prédécesseurs, elle est aussi issue de l'environnement de l'AFY. Avec Priska Wismer c'est la première fois qu'une yodleuse active, membre du Parlement fédéral, préside la CICP.

Office fédéral de la culture

La CICP, qui œuvre en contact étroit avec l'Office fédéral de la culture, représente les intérêts de la culture populaire et amateur. Depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19, la CICP est aussi représentée lors des rencontres du secteur de la culture avec Alain Berset. Ce secteur est représenté par des délégués des plus importantes associations culturelles. Il a fait en sorte que les associations de culture amateur actives dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre (y compris les groupes folkloriques [*Trachtengruppen*], le yodel) qui ont, en raison des mesures étatiques de lutte contre le coronavirus, annulé, reporté ou organisé de manière limitée des manifestations, puissent recevoir des aides financières. Au niveau national, la CICP entretient aussi des contacts étroits avec les médias.

La fondation culturelle Pro Helvetia

Sur mandat de Pro Helvetia, la CICP gère depuis 2013 le Fonds pour la culture populaire, doté chaque année de 100 000 francs. Lors d'un entretien avec le Comité central de l'AFY, il a été convenu de faire connaître plus largement le Fonds pour la culture populaire auprès de la base. Les demandes de soutien financier jusqu'à 10 000 francs peuvent être déposées tout au long de l'année, mais au plus tard huit semaines avant le lancement du projet. Pour celles de plus de 10 000 francs, les dates de dépôt sont le 1^{er} mars, le 1^{er} juin, le 1^{er} septembre ou le 1^{er} décembre. Les dossiers de demande sont faciles à remplir et tous les détails sont disponibles sur www.volkskultur.ch.

Programme d'encouragement 2022

Avec le leitmotiv « Le réveil post Corona/ *Erwachen nach Corona* », la CICP a mis en place, en accord avec Pro Helvetia, un programme d'encouragement consacré spécifiquement à la recherche de jeunes actifs. Il est mis en œuvre pendant l'année 2022 et s'applique aux manifestations, journées d'initiation, journées portes ouvertes, répétitions ouvertes et ateliers qui initient les jeunes à la culture populaire. Le Fonds pour la culture populaire prend en charge 80 % des coûts, avec un maximum de 5000 francs par projet.